

chrysa-link

L'incubateur de la SATT Aquitaine Science Transfert



Répartition du Capital pour une Startup deeptech Réussie



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



De la recherche publique à l'innovation d'entreprise !



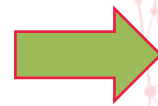
Problématiques et Définitions :

- **Si mauvaise répartition du K^{al}** => pas de levée de fonds => projet mort
- **Définition d'un Associé Opérationnel** : C'est plus de 50% de son temps minimum = prise de risque et perte en salaire sur poste d'origine
- **L'équipe opérationnelle doit globalement rester à +50% jusqu'à la série A (2^{ème} tour)** => donc doit avoir de l'ordre de 80% minimum à se partager entre opérationnels, lors de la création de la startup

1. Si personne non-opérationnelle et passe -20% de son temps (-1 jour par semaine) – peut être membre de l'advisory-board

2. Si non-opérationnelle mais engagement comme conseil, min 20% de leur temps (1 jour par semaine)

3. Personne opérationnelle (+50% du temps)



1. pas de part, la rémunération sera via les royalties des établissements par ruissellement si co-inventeur. La prise de participations n'est pas une récompense du travail passé mais un engagement sur l'avenir de la startup

2. parts ok : jusqu'à 20% du capital à se partager + écrit dans le pacte d'actionnaire nominativement avec clause de réattribution des parts si pas d'engagement réel (+ rémunération par royalties via les établissements si co-inventeur)

3. Capital à négocier en fonction du rôle dans la startup avec les autres associés (+ rémunération par royalties via les établissements si co-inventeur)